

## LES DIRIGEANTS FÉDÉRAUX APPUIENT UN PROCESSUS D'AUTORISATION SIMPLIFIÉ POUR LES PROJETS MINIERS

- *Le premier ministre du Canada appuie un processus d'approbation de type « un projet, une évaluation »*
- *Le chef de l'opposition officielle désigne Troilus comme projet d'intérêt pour accélérer le développement des ressources*

Le 8 avril 2025, Montréal, Québec – Troilus Gold Corp. (TSX: TLG; OTCQX: CHXMF; FRA: CM5R) (« Troilus » ou la « Société »), se réjouit de l'attention croissante à l'échelle nationale sur l'importance du développement minier et des minéraux critiques. Les récentes propositions politiques du Parti libéral du Canada (« PLC ») et du Parti conservateur du Canada (« PCC ») traduisent un consensus bipartite sur la nécessité de simplifier le processus d'obtention des autorisations et de permettre l'avancement rapide des projets stratégiques qui soutiennent la transition énergétique du Canada, sa croissance économique et sa compétitivité mondiale.

Notamment, le projet de cuivre-or Troilus (le « Projet ») a récemment été désigné comme l'un des dix projets majeurs de développement des ressources naturelles d'intérêt dans une proposition du PCC visant à simplifier et accélérer les autorisations et le développement. Cette reconnaissance fait suite à des signes similaires de soutien à un cadre réglementaire plus efficace de la part du PLC, qui a publiquement endossé un système d'autorisation de type « un projet, une évaluation ».

En tant que plus important projet de cuivre actuellement à l'étape des autorisations au Québec, et l'un des plus grands gisements de cuivre et d'or non développés au Canada, Troilus représente une occasion importante de contribuer à l'économie du pays et à ses objectifs en matière de minéraux critiques. Une étude de faisabilité publiée en 2024 a présenté une durée de vie de la mine de 22 ans avec une production annuelle moyenne de 135,4 millions de livres d'équivalent cuivre ou 303 000 onces d'équivalent or (voir le communiqué de presse daté du [14 mai 2024](#)). Aux prix de base de 1 975 \$US/oz d'or, 4,05 \$ US/lb de cuivre, 23 \$US/oz d'argent et un taux de change de 1,35, le projet Troilus devrait générer 1,23 milliard CAD en contributions fiscales au Québec et 584 millions CAD au gouvernement du Canada sur la durée de vie de la mine. L'envergure et la qualité du Projet ont attiré un fort intérêt institutionnel international, notamment un mandat de financement de projet de US\$700 millions signé en mars 2025 avec un syndicat d'institutions financières mondiales (voir le communiqué de presse daté du [13 mars 2025](#)).

Justin Reid, chef de la direction de Troilus, a déclaré : « Le dialogue croissant au niveau fédéral, de part et d'autre de la Chambre, concernant la simplification des processus d'autorisation pour les projets majeurs est un développement encourageant pour le secteur canadien des ressources. Nous sommes heureux que Troilus soit reconnu parmi les projets les plus stratégiques du pays. En tant que l'un des plus importants actifs en développement au Canada, Troilus a le potentiel de soutenir les priorités nationales en matière de minéraux critiques tout en générant une valeur à long terme et

des retombées fiscales significatives. Un processus réglementaire plus clair et plus efficace contribuera à libérer cette valeur plus rapidement, au bénéfice de tous les Canadiens. »

La soumission finale de l'étude d'impact environnemental et social (« EIES ») est prévue pour le deuxième trimestre de 2025. Troilus demeure résolue à faire progresser le projet en collaboration étroite avec ses partenaires autochtones, les communautés locales et les parties prenantes gouvernementales à tous les niveaux. La Société accueille favorablement les discussions continues sur la modernisation réglementaire et entend continuer à jouer un rôle responsable dans l'avancement de l'un des projets aurifères et cuprifères les plus importants du Canada.

### **Expertise d'une personne qualifiée**

Les renseignements techniques contenus dans ce communiqué de presse ont été examinés et approuvés par Kyle Frank, géoscientifique professionnel, vice-président, exploration et expansion de l'entreprise, une personne qualifiée selon le Règlement 43-101. M. Frank est un employé de Troilus et n'est pas indépendant de la Société en vertu du Règlement 43-101.

### **À propos de Troilus Gold Corp.**

Troilus Gold Corp. est une société minière canadienne en phase de développement qui se concentre sur l'avancement systématique de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus vers la production. Troilus se situe dans les territoires miniers de premier rang du Québec, au Canada, où elle possède un vaste territoire de 435 km<sup>2</sup> dans la ceinture de roches vertes de Frotet-Evans. Une étude de faisabilité terminée en mai 2024 appuie une exploitation minière à ciel ouvert de grande envergure, d'une durée de 22 ans et d'une capacité de 50 000 t/j, ce qui en fait un projet phare en Amérique du Nord.

### **Pour plus de renseignements :**

#### **Caroline Arsenault**

*Vice-présidente, communications de l'entreprise*

+1 (647) 407-7123

[info@troilusgold.com](mailto:info@troilusgold.com)

### ***Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective***

*Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, les déclarations concernant les effets potentiels de la simplification des autorisations sur la Société et la probabilité qu'une proposition visant à accélérer le processus soit mise en œuvre selon l'échéancier envisagé ou du tout, le calendrier et les impacts du drainage et de l'EIES, la probabilité que des engagements de financement contraignants suivent dans les délais projetés ou du tout, les plans de développement, la possibilité d'élargir l'envergure du projet, le projet devenant un projet minier phare en Amérique du Nord; le potentiel de développement et l'échéancier du projet; l'estimation des ressources et réserves minérales; la réalisation des estimations de ressources et réserves minérales; le calendrier et le montant des explorations futures estimées; les coûts des activités futures; les dépenses en capital et d'exploitation; le succès des activités d'exploration; la capacité anticipée des investisseurs à continuer de bénéficier des faibles coûts de découverte de la Société, de son expertise technique et du soutien des*

communautés locales, le calendrier et le montant des explorations futures estimées et leur impact possible sur la taille potentielle de l'estimation des ressources minérales. De manière générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de terminologie prospective comme « planifie », « prévoit » ou « ne prévoit pas », « est prévu », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention », « continue », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou à des variantes de ces mots et expressions ou à des déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « pourraient », « devraient », « peuvent », « seraient », « seront », « risquent de » ou « seront réalisés », « se produiront » ou « seront atteints ». Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses et autres éléments importants qui, s'ils s'avèrent inexacts, pourraient faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels de Troilus diffèrent de manière importante de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Ces déclarations et renseignements sont fondés sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures ainsi que sur l'environnement dans lequel Troilus exercera ses activités. Certains facteurs importants pourraient entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou réalisations réels et ceux contenus dans les énoncés prospectifs, notamment, entre autres, les fluctuations monétaires, la conjoncture économique mondiale, la dilution, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, la performance ou les réalisations réels de Troilus diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment, mais sans s'y limiter : l'absence de garantie que le programme ou les programmes d'exploration de la Société donneront lieu à une augmentation des ressources minérales; les risques et incertitudes inhérents aux estimations de ressources et réserves minérales; le degré élevé d'incertitude inhérent aux études de faisabilité et autres études minières et économiques, qui sont largement basées sur diverses hypothèses; les variations des prix de l'or et des autres métaux; les fluctuations des taux de change; les variations des coûts d'approvisionnement et de main-d'œuvre; l'obtention des approbations nécessaires; la disponibilité du financement pour le développement du projet; les incertitudes et risques liés au développement de projets miniers; les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social; les prix futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries de main-d'œuvre; les risques environnementaux et autres risques liés à l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les risques et incertitudes décrits dans la dernière notice annuelle de la Société, ses rapports techniques et autres documents d'information continue disponibles sous le profil de la Société à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Bien que Troilus ait tenté d'identifier les facteurs importants susceptibles d'entraîner une divergence significative entre les résultats réels et ceux contenus dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus. Il n'existe aucune garantie que ces déclarations s'avéreront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.